

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente juin deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Moissannes, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/06/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADÉ, Bernard POUSSIN, Pierre LANGLADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUODOGNON, Dominique GILLES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Michel PARVY.

**EXCUSES** : Bernard DUMONT, Alain FAUCHER (délégation de vote à Dominique GILLES), Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADÉ), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Alain GONZALES (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT), Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### **2016-0081 : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT RESSOURCES HUMAINES SOUS EMPLOI D'AVENIR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Monsieur le Président rappelle que le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires. Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...). Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Président précise que la charge de travail de l'agent chargé de la gestion des ressources humaines a énormément évolué au cours de ces dernières années et, qu'aujourd'hui, elle nécessite le renforcement du service.

Monsieur le Président propose donc de créer un emploi d'assistant Ressources Humaines sous emploi d'avenir à raison de 35 heures par semaine pour une durée de 36 mois. Sa rémunération sera calculée sur la base du SMIC horaire.

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

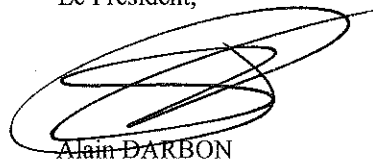
**Approuve** la création d'un emploi d'avenir pour assurer la fonction d'assistant ressources humaines à temps complet,

**Autorise** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à la signature d'un emploi d'avenir conventionné avec l'Etat et à l'obtention des aides du Conseil Départemental de la Haute Vienne.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Le 1<sup>er</sup> juillet 2016

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
le : 22 / 09 / 16  
Publié ou notifié  
Le : 22 / 09 / 16

Le Président,



Alain DARBON

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

ressources humaines : création d'un emploi d'assistant ressources humaines sous emploi d'avenir

---

**Date de transmission de l'acte :** 22/09/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/09/2016

---

**Numéro de l'acte :** 2016-0081 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20160701-2016-0081-DE

**Date de décision :** 01/07/2016

**Acte transmis par :** Alain DARBON

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.2. Personnel contractuel